

Séance ordinaire du 02 septembre 2025

**Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 02 septembre 2025 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980 rue Bonin à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Est absent : Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 heures sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Josée Chabot, directrice générale par intérim et greffière trésorière adjointe assiste à la séance et agit à titre de greffière de la séance.

2025-09-159

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l’ordre du jour soit adopté tel que présenté

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2025

3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2025

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**4.1 OCTROI - CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CINQ (5) PONCEAUX SUR LE
RANG YORK MSBA-2501**

4.2 DEMANDE D’APPUI (ÉNERGIE ÉOLIENNE – VENT D’ÉLUS)

5. FINANCES

5.1 ADOPTION DES COMPTES

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2025-09-160

3.1 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 AOÛT 2025

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 août 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-09-161

3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOÛT 2025

Lecture : Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la directrice générale par intérim et greffière-trésorière adjointe est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 août 2025 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-09-162

4.1 OCTROI - CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE CINQ (5) PONCEAUX SUR LE RANG YORK MSBA-2501

- ATTENDU QUE

le ministère de la Sécurité Publique (MSP) a demandé à la Municipalité de procéder à une étude hydraulique avant d'effectuer la réfection de cinq (5) ponceaux ayant subi des dommages lors des fortes pluies du 09 août 2024 ;
- CONSIDÉRANT QUE

le conseil avait mandaté la firme Parallèle 54 pour réaliser l'étude hydraulique et hydrologique;
- CONSIDÉRANT QUE

le conseil avait mandaté la firme Parallèle 54 pour procéder à l'appel d'offres pour ce projet et qu'ils ont soumis deux (2) appels d'offres pour la réalisation du projet;
- ATTENDU QUE

les prix, incluant les taxes, pour la totalité du contrat sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (excluant les taxes)
Excavation Jérémy Forest Inc	82 887.50 \$
Généreux Construction Inc.	90 355.00 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

- QUE

le conseil octroi le contrat pour la réfection des cinq (5) ponceaux sur le rang York, MSBA-2501 à Excavation Jérémy Forest pour un montant de 82 887.50 \$ et que la directrice générale par intérim, Madame Josée Chabot, soit mandaté pour autoriser le paiement de cette dépense.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

2025-09-163

4.2 DEMANDE D'APPUI BAPE – GÉNÉRIQUE SUR LA FILIÈRE ÉOLIENNE (ÉNERGIE ÉOLIENNE – VENT D'ÉLUS)

- CONSIDÉRANT

la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;
- CONSIDÉRANT QU'

au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2% du territoire, soit 0,28 hectare cultivable par habitant;
- CONSIDÉRANT QUE

la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;
- CONSIDÉRANT QUE

toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;
- CONSIDÉRANT QUE

la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99% des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole;

CONSIDÉRANT	le rapport de Madame Janique Lambert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont « essentielles(s) à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. »;
CONSIDÉRANT QUE	plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire;
CONSIDÉRANT	l'étude de l'institut en recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombées économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitant surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires;
CONSIDÉRANT QUE	dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec;
CONSIDÉRANT	les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois, autant dans notre municipalité qu'ailleurs au Québec, au sujet du développement de la filière éolienne;
CONSIDÉRANT	les nombreuses questions soulevées, autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes;
CONSIDÉRANT	les préoccupations de ce conseil pour l'avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;
CONSIDÉRANT QU'	il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035;
CONSIDÉRANT QUE	le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne conformément à l'article 95.10 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations...doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique. »;
CONSIDÉRANT QUE	de nombreuses audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été fait à ce jour;
CONSIDÉRANT QUE	le rapport du BAPE no. 375 publié le 20 juin 2024, conclut que « Le moment est peut-être venu, 25 ans après la mise en service du premier parc éolien, d'ouvrir le débat public national sur la place de la filière

éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec et son monde de développement, incluant la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. »;

CONSIDÉRANT QU’ un BAPE générique serait le meilleur outil pour ouvrir le débat public national et faire une analyse d’ensemble;

CONSIDÉRANT le désir de ce conseil pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d’un BAPE générique;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 6.3 de la Loi sur la qualité de l’environnement (LQE), « le BAPE a pour fonctions d’enquêter sur toute question relative à la qualité de l’environnement que lui soumet le ministre de l’Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que l’analyse qu’il en est faite. »;

CONSIDÉRANT QUE selon l’article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans les cas où le ministre le requiert. »;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy prenne position en faveur d’un BAPE générique sur la filière éolienne;

QUE le conseil municipal de Saint-Barthélemy demande au ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoît Charrette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est confié en vertu de l’article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d’un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d’audiences publiques sur l’environnement;

DE transmettre cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en leur demandant de l’adopter, de l’appuyer ou d’agir selon leur champ de compétences afin d’exiger la tenue d’un BAPE générique sur la filière éolienne;

- Les Municipalités de la MRC D’Autray;
- La MRC D’Autray;
- Le Ministre de l’Environnement, de la lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoît Charrette;
- Le Ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation, Monsieur André Lamontagne;
- La Ministre des Affaires municipales et de l’Habitation, Madame Andrée Laforest;
- La Ministre de l’Économie, de l’Innovation et de l’Énergie, Madame Christine Fréchette;
- Le premier ministre, Monsieur François Legault;
- Madame Caroline Proulx; députée de Berthier;
- Monsieur Pablo Rodriguez, chef du parti Libéral du Québec;
- Madame Ruba Ghazal, porte-paroles de Québec Solidaire;
- Monsieur Paul Saint-Pierre-Plamondon. Chef du parti Québécois;
- Monsieur Éric Duhaime, chef du parti Conservateur du Québec;
- Madame Martine Ouellet, cheffe de Climat Québec;
- Monsieur Martin Caron, président général de l’union des producteurs agricoles;
- Le président ou la présidente de l’UPA régional;

Monsieur Jacques Demers, président de la Fédération Québécoise des Municipalités;
Monsieur Guillaume Tremblay, président de l'Union des Municipalités du Québec;
Monsieur Patrick Gloutney, président du Syndicat SCFP-QUÉBEC;
Madame Carole-Anne Lapierre, Alliance SaluTERRE;
Monsieur Roy Dupuis, Fondation Rivières;
Madame Mélanie Busby, Front commun pour la transition énergétique;
Monsieur Philippe Duhamel, Regroupement vigilance énergie Québec;
Madame Myriam Thériault, Mères au front;
Madame Rachel Fahlman, Vent d'élus;

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5. FINANCES

2025-09-164

5.1 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des prélèvements et des chèques émis totalisant un montant de 270 781.96 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois d'août 2025 représentant la somme de 35 415.46 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10. LOISIRS ET CULTURE

2025-09-165

10.1 DEMANDE DE REMBOURSEMENT – POLITIQUE DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise le remboursement des frais non-résidents pour les activités sportives tel que recommandé par la directrice générale et greffière-trésorière, en conformité avec la politique des activités sportives et culturelles, pour un montant totalisant 62.00\$.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11. DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 09
Fin : 20 h 16

2025-09-166

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu:

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 17.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Josée Chabot
Directrice générale par intérim et
greffière-trésorière par intérim
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière adjointe

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

QUESTIONS.